

# Sarlon trafic 19 dB 33



FLOORING SYSTEMS



U3 P3 E2/3 C2



## DESRIPTIF TYPE



### Revêtement de sol PVC acoustique U3 P3 en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique certifié QB UPEC.A+ : 19 dB en lés de 2 m classé U3 P3 E2/3 C2 type Sarlon trafic 19 dB 33.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent sera de 0,08 mm.

Il sera doté d'une couche d'usure compacte transparente, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL réduisant l'utilisation de détergent, permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray, lui conférant ainsi une excellente résistance aux taches.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant<sup>(1)</sup>).

Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.

## MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type 622 eurostar tack) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2.

En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints soudés à chaud sur support bois

E2 : joints soudés à chaud sur support béton

E3 : joints soudés à chaud + remontée en plinthes ou étanchéité en rives.

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.

Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d'interposition de type SARLIBASE TE de FORBO suivant Avis Technique du fabricant.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles au près du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.

Taux d'émission de TVOC < 20 µg/m<sup>3</sup>, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)

- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH<sup>(2)</sup>

- Matières premières garanties sans phtalate

- Composé de 50 % de matières provenant de ressources naturelles

- Recyclable à 100 %

- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

|  |   |
|--|---|
| Dénomination commerciale                         | <b>Sarlon trafic 19 dB 33</b>                   |
| Classement UPEC                                  | <b>U3 P3 E2/3 C2</b>                            |
| Certificat QB UPEC A+                            | <b>n°304-002.2</b>                              |
| Efficacité acoustique au bruit de choc certifiée | <b>ΔLw = 19dB</b>                               |
| Épaisseur totale                                 | <b>3,25 mm</b>                                  |
| Couche d'usure                                   | <b>0,60 mm</b>                                  |
| Masse surfacique totale                          | <b>2680 g/m<sup>2</sup></b>                     |
| Groupe d'abrasion                                | <b>T</b>  |
| Poinçonnement rémanent                           | <b>0,08 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm)</b> |
| Réaction au feu                                  | <b>Bfl-s1* - n° 2019/180-1 (CRET)</b>           |
| Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)      | <b>23 - 33 -</b>                                |

\* Satisfait à la réglementation M3

(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)).

(2) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.